



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERRISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/66 : Demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAC « La Caseta » à Ille sur Tet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les études préalables à l'aménagement du secteur de la Caseta ont été menées afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Création de liens forts entre le secteur "La Caseta" et le bourg
- Encouragement de la mixité fonctionnelle et sociale
- Maîtrise du développement urbain
- Intégration du projet dans son environnement

Le Dossier de Création de la ZAC LA CASETA a été validé par la Délibération du Conseil Municipal N°2013/10-01. La réalisation de cette opération d'aménagement s'effectue sous la forme d'une concession d'aménagement.

Le Dossier de Réalisation de la ZAC LA CASETA a été validé par la Délibération du Conseil Municipal N°2017/55 : Validation du dossier de réalisation de la ZAC LA CASETA.

Pour rendre possible la réalisation de cette opération d'aménagement, une maîtrise foncière complète sur le périmètre de l'opération est indispensable. La grande majorité des parcelles seront acquises par l'aménageur à l'amiable. En cas de difficulté dans cette phase de maîtrise du foncier, et afin de fournir dès maintenant l'outil adapté à l'aménageur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAC « LA CASETA » à Ille sur Têt. Ceci permettra de mettre en place une procédure d'expropriation pour l'acquisition des terrains en cas de nécessité.

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique « La Caseta », annexé à la présente délibération, précise les caractéristiques principales de l'opération d'aménagement projetée ainsi que les biens concernés. Celui-ci sera transmis à la Préfecture pour la demande de Déclaration d'Utilité Publique « DUP TRAVAUX », conformément à l'article R 11-3 du Code de l'Expropriation.

En raison de la complexité de la procédure, la Commune souhaite confier à la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement le pilotage de l'élaboration du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et la vérification de la production des bureaux d'études afin de mener à bien l'élaboration du dossier.

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise foncière complète du foncier pour la faisabilité d'une opération d'aménagement ayant un caractère d'intérêt général,

Considérant que la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition d'immeubles,

Considérant que le projet répond à un besoin identifié en logement, en particulier en logements locatifs sociaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L 11-1 et R 11-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-1, L300-4, L300-5 et L300-5-2,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'engager la procédure de Demande de Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement de la ZAC « La Caseta » à Ille sur Tet,

Décide de valider le Dossier DUP TRAVAUX qui sera annexé à la demande,

Autorise Monsieur le Maire à acquérir les immeubles présents dans le périmètre de la ZAC LA CASETA en engageant et poursuivant le cas échéant, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de déclaration d'utilité publique du projet pouvant permettre l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation,

Précise que la dépense afférente sera inscrite au bilan de la ZAC de la Caseta,

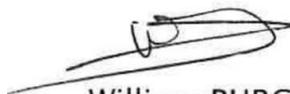
Précise que la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement est désignée pour mener à bien la procédure au nom et pour le compte de la commune d'Ille Sur Tet.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour la suite de la procédure, notamment l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de d'aménagement de la ZAC LA SASETA et, plus généralement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à ce sujet,

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire



William BURGHOFFER

